



# La Revue Ornithologique

RÉSEAU NATIONAL D'OBSERVATEURS ORNITHOLOGUES ALGÉRIENS



N°00

**DANS CE NUMÉRO**  
RNOOA, historique,  
missions, organisation  
et activités



## DOSSIER

Nidification du flamant rose: une première au Sahara

## LU POUR VOUS

Etude de l'AEWA sur le changement climatique  
Érismature à tête blanche

## HOMMAGE

Hommage à Habib BEKKAR

# EDITORIAL

La Direction Générale des Forêts à travers cette première publication d'une revue qui se veut être un espace dédié, à l'ornithologie algérienne, se donne comme objectif de mettre en valeur les activités du Réseau National des Observateurs Ornithologues Algériens (RNOOA), portées par nos observateurs qui se sont positionnés, en véritables sentinelles de la Nature, à l'avant-garde d'un monde aussi subtile que mystérieux, foisonnant de diversité, de brassage et plein d'énigmes qu'ils s'attelleront à élucider au fil du temps.



S'attaquant à un domaine fort complexe, « le monde des oiseaux », ces sentinelles sont conscientes de la complexité de leur mission et du challenge qu'elles se lancent quant à affronter un territoire aussi vaste que diversifié, et ce, du front marin au fin fond du Sahara, en passant par une multitude de zones humides, où, sebkhas, dayas, gueltas, lacs, marais et incontournables chotts, lesquels formant de précieux viviers, constituent des haltes privilégiées pour les oiseaux en général et les migrateurs en particulier.

Confortablement ancré dans l'espace du Paléarctique occidental, notre pays reste un réceptacle de toute première importance pour les flux d'oiseaux migrateurs qui le traversent par milliers, avec des escales souvent prolongées au niveau de sites très attrayants, de part leur contexte écologique particulier et leur richesse paysagère.

Grue cendrée, flamant rose, tadorne de belon, ibis falcinelle, spatule blanche, sarcelle marbrée, héron... ainsi qu'une large palette de limicoles, pour ne citer que cette frange aviaire, animée de leur présence colorée et de leurs chants particuliers, deux fois par an, la plupart de nos zones humides.

Les oiseaux forestiers, les sédentaires du Sahara, ceux de la steppe, les rapaces des hautes altitudes... rehaussent autant que possible le degré de complexité et de subtilité, forçant l'observateur à plus d'efforts de concentration et de précision quant au processus de comptage, de dénombrement et d'identification.

Cette revue mettra au grand jour 45 longues années d'observations, ayant débuté depuis les années 70 et menées par divers observateurs du réseau, appartenant principalement, à l'institut national d'agronomie d'El Harrach (aujourd'hui ENSSA), à l'Agence Nationale pour la Conservation de la Nature (ANN) et à la Direction Générale des Forêts (DGF).

Comme ligne éditoriale, la revue intègre principalement les aspects liés aux activités du Réseau, à travers les rapports annuels, les bilans et analyses des dénombrements des oiseaux migrateurs, hivernants et nicheurs, les rapports de suivi des espèces, les notes traitant de l'observation, de l'identification, du statut, de la biologie et de la protection des oiseaux, ainsi que diverses études et enquêtes ornithologiques nationales. Elle se donnera aussi comme objectif de publier les rapports et les notes des différentes commissions du Réseau (Scientifique, pédagogique, communication et homologation), des photos des oiseaux observés en Algérie, et diverses autres informations sur ses adhérents et observateurs ornithologues ainsi que toutes informations jugées importantes.

**M. Abdelkader BENKHEIRA**  
Coordinateur national du Réseau

## CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Afin de mener à bien ses missions en matière de préservation des oiseaux et de conservation de leurs habitats, l'Algérie a ratifié les conventions et accords internationaux suivants :



La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), est un traité international signé à Bonn le 23 juin 1979 visant à protéger les espèces animales migratrices. Jusqu'à ce jour 116 pays y ont

adhéré. Cette convention offre une plateforme globale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. Elle réunit les Etats traversés par les animaux migrateurs (Etats de l'aire de répartition) et établit les bases juridiques sur lesquelles s'appuient les mesures de conservation coordonnées internationalement pour une espèce migratrice.

L'Algérie a ratifié ladite convention par le décret présidentiel n° 05-108 du 31 mars 2005.



La Convention de Ramsar relative aux zones humides, est un traité intergouvernemental adopté le 02 Février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. C'est un traité qui exhorte ses pays membres à maintenir les caractères écologiques des zones humides d'importance internationale et de planifier l'utilisation rationnelle ou l'utilisation durable de l'ensemble des zones humides sur leur territoire.

L'Algérie a ratifié la convention de Ramsar par le décret présidentiel n° 82-430 du 11 décembre 1982 et s'est donc engagée à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie des zones humides qui considère que les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes constituent pour elle un vrai choix de société. Aujourd'hui, 50 sites sont classés sur la Liste de la Convention de Ramsar des zones humides d'importance internationale couvrant une superficie de près de 3 millions d'ha.



La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington; est

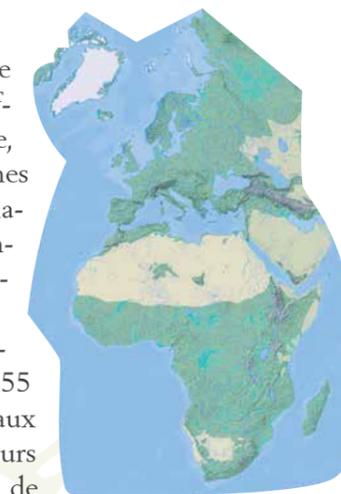
un traité signé par 175 États. Elle a pour but d'éliminer le trafic d'espèces sauvages et de garantir que le commerce international licite des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.



L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) qui est entré en vigueur en Novembre 1999, est le plus important accord lié à la Convention de Bonn. L'Algérie y a adhéré en 2006 par décret présidentiel n° 06-140.

L'AEWA couvre 118 Etats en Afrique, en Europe, et même certaines régions du Canada, de l'Asie centrale et du Moyen-Orient.

L'AEWA couvre également 255 espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et d'oiseaux de mer qui dépendent écologiquement des zones humides pour au moins une partie de leur cycle annuel tel que de nombreuses espèces de Pélicans, de Cigognes, de Flamants roses, de Canards, de limicoles, de Sternes, de Goélands et d'Oies.



# LE RÉSEAU NATIONAL DES OBSERVATEURS ORNITHOLOGUES ALGÉRIENS (RNOOA)

## SON HISTORIQUE

Les oiseaux fournissent des informations et des données très précieuses en tant qu'indicateurs écologiques sur l'état de santé des milieux naturels, et leurs mouvements de migration a toujours attiré l'attention de beaucoup de personnes, notamment les chercheurs, les universitaires, ainsi que les forestiers, qui se sont penchés sur cette question pour essayer de comprendre et suivre ce miraculeux phénomène naturel, ou les oiseaux sont en déplacement perpétuel et parcourent de très longues distances.

De ce fait, la nécessité de monter un réseau avec des observateurs permanents sur sites, pour le comptage des oiseaux et l'observation de leurs activités de façon régulière, s'est avérée comme une priorité.

Pour cela, une initiative a été lancée lors d'un séminaire qui s'est tenu en 1985 à Alger, pour former des ornithologues algériens pour les besoins de ce Réseau. Ces formations, qui ont eu lieu à El-Kala, à partir de l'hiver 1986, jusqu'à 1990 au profit de forestiers, d'universitaires et de collègues venus des pays africains, ont été reconnues de très bon niveau par le Biroe (l'ancêtre de Wetlands international), la Convention Ramsar et l'UICN et ayant fait l'objet d'homologation par ces mêmes organismes.

La Direction Générale des Forêts a poursuivi les activités du réseau, avec ses équipes permanentes mises en place au niveau des grands complexes de zones humides.

En 2011, le Réseau National des Observateurs Ornithologues Algériens (RNOOA) a été créé par arrêté ministériel n°541 du 2 août 2011. Il a entamé ses activités le 17 décembre 2012.



LE RNOOA  
45 ANS  
D'OBSERVATIONS  
ET 500 MEMBRES  
ADHÉRENTS



Aujourd'hui le RNOOA regroupe plus de 500 membres adhérents qui sont issus d'institutions de droit public ou privé et d'ornithologues professionnels ou amateurs, qui s'engagent, tous, à titre bénévole pour contribuer au bon déroulement de ses activités.

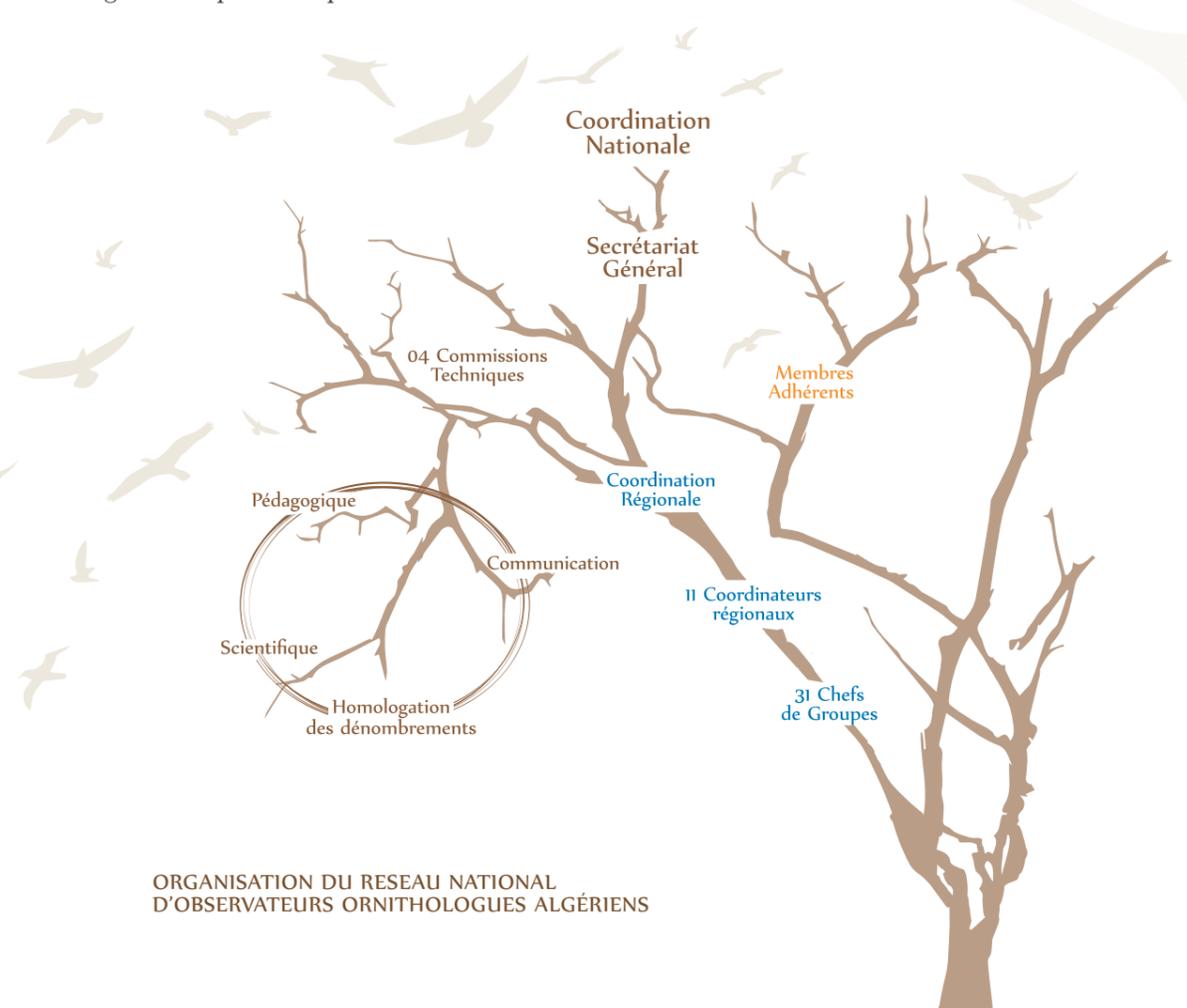
## SES MISSIONS ET SON ORGANISATION

Le Réseau National des Observateurs Ornithologues Algériens (RNOOA) est le seul réseau d'ornithologie d'envergure nationale, il opère:

- au niveau des différents écosystèmes : forestier, steppique, montagneux, marin et lacustre ;
- à l'échelle nationale, en coordination avec d'autres réseaux, notamment le réseau local de surveillance sanitaire de la faune sauvage, permettant le signalement de toute anomalie constatée sur les espèces de faune et tout autre facteur susceptible de leur porter atteinte ;
- à l'échelle internationale, en coordination avec les réseaux internationaux, en vue de l'échange d'informations sur les menaces pesant sur les espèces migratrices ainsi que les déplacements des populations d'oiseaux dans la région du paléarctique occidental.



Répartition régionale du RNOOA



ORGANISATION DU RESEAU NATIONAL D'OBSERVATEURS ORNITHOLOGUES ALGÉRIENS

## SES ACTIVITÉS

En plus du suivi des oiseaux, le RNOOA a plusieurs activités tel que : La sensibilisation à la préservation des oiseaux et de leur habitats, la communication et la formation des membres du réseau aux thématiques relatives à l'ornithologie.

### 1. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Le réseau travaille sur la sensibilisation et la communication en matière d'ornithologie au profit des différentes cibles : universitaires, ornithologues amateurs, photographes d'oiseaux ainsi que l'éducation environnementale pour les enfants. Lors de la célébration de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) le 10 mai des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale sont organisées.

10 MAI  
JOURNÉE  
MONDIALE  
DES OISEAUX  
MIGRATEURS

### 2. RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

11 STAGES  
200  
PERSONNES  
FORMÉES

Le RNOOA offre des formations à ses membres sur les différentes thématiques en relation avec les oiseaux et aux différents niveaux de connaissance en concertation avec la commission pédagogique qui propose les thèmes et les programmes de formation.

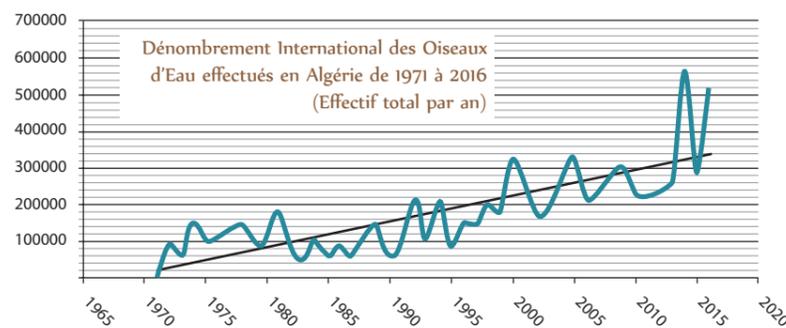
Depuis sa création en 2012, le réseau a organisé 11 formations au profit de ses membres : Les cadres forestiers, les chefs de groupes et de régions, les riverains et les associations qui ont porté sur différentes thématiques, en particulier celles portant sur les techniques de dénombrement des oiseaux d'eau, des nicheurs et des oiseaux forestiers ainsi que sur la reconnaissance des limicoles et la détermination des voies de migration.

### 3. SUIVI DES OISEAUX MIGRATEURS

Afin de faire le suivi des oiseaux et définir les couloirs de migration, des techniques ont été développées, tel que le dénombrement hivernal des oiseaux d'eau, le baguage et le marquage nasal. C'est des opérations qui permettent d'enrichir des bases de données, de faire des analyses sur la dynamique spatiotemporelle des espèces et de développer des plans d'actions par espèce.

#### 3.1. Dénombrement international hivernal des oiseaux d'eau

Les dénombrements des oiseaux d'eau est une opération qui se fait au mois de janvier de chaque année au niveau international. La courbe ci-contre montre l'évolution des effectifs des oiseaux d'eau de 1971 à 2016 en Algérie.



En effet, l'installation officielle du réseau et l'adhésion de nombreux membres ainsi que l'organisation de plusieurs stages de formations au profit de fellahs, riverains, et autres adhérents au RNOOA, a permis de réaliser une couverture complète des zones humides du pays ainsi que l'amélioration des techniques de comptage.



### 3.2. Bague et marquage nasal

Les opérations de baguage et de marquage nasal permettent de suivre les oiseaux dans leurs déplacements migratoires, de connaître les zones d'hivernage et de nidification.

En 2015, le Centre Cynégétique de Réghaia a initié sous le parrainage du RNOOA, sa première opération de marquage nasal sur des canards colverts ainsi que le baguage de quatre individus de Fuligule Nyroca, espèce menacée de disparition classée sur la liste rouge de l'IUCN. Le lâcher a été effectué à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des zones humides le 2 février 2016 au niveau du lac Hadj Tahar dans la wilaya de Skikda avec la présence de Monsieur le wali, le Directeur Général des Forêts, le conservateur des forêts de la wilaya, les représentants du WWF-international et Afrique du nord et du PNUD ainsi que des membres du RNOOA.

PREMIÈRE  
INITIATIVE  
DU CENTRE  
CYNÉGÉTIQUE  
DE RÉGHAIA

Déroulé d'une bague en métal délivrée en Algérie pour le Fuligule nyroca

DZ	16	FN 04	DGF	CCR
	08		RNOOA	

DZ: Algérie  
16: Année de baguage de l'oiseau  
08: Diamètre  
FN04: Numéro de l'oiseau  
DGF: Direction Générale des Forêts  
RNOOA: Réseau National des Observateurs Ornithologues Algériens  
CCR: Centre Cynégétique de Réghaia (réalisateur)

Pour toutes observations, envoyer à: marcaytheany@gmail.com  
Téléfax: +213 023 96 73 23/71

Inscription alphanumérique: 4/2  
DZ: Code Algérie  
FN04: Numéro de série de sujet  
\* Chaque numéro fait référence à un individu

### 4. RÉHABILITATION DES ESPÈCES EMBLÉMATIQUES : CAS DE L'IBIS CHAUVRE

L'ibis chauvre (*Geronticus eremita* L. 1758), autrefois emblème de la région des Monts des Ksours et du Djebel Amour, oiseau mythique des contrées semi arides algériennes et espèce prospère il y a à peine quelques décennies, a vu ses effectifs baisser de manière foudroyante jusqu'à une disparition avérée, mais non irréversible qui semble tenir d'un dérangement permanent de son habitat. L'espèce est classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge de l'IUCN.

Suite aux menaces et à la réduction drastique de son aire de répartition, un projet de réintroduction, impulsé par la Direction Générale des Forêts, est en cours de mise en œuvre. Dans ce même contexte, un groupe de travail international a été mis en place par l'AEWA, pour l'identification des menaces et la mise en place d'un plan d'action spécifique pour la conservation de l'espèce dans son aire globale de répartition, couvrant l'Algérie, le Maroc, l'Arabie Saoudite, la Turquie, le Yémen, la Syrie et l'Ethiopie.



# DOSSIER

## NIDIFICATION DU FLAMANT ROSE AU NIVEAU DU SAHARA

Parmi les activités du Réseau National d'observateurs ornithologues algériens, l'opération de recensement des oiseaux nicheurs, qui s'opère chaque année au mois de mai, révèle, parfois, d'importantes informations ayant trait au suivi des espèces en Algérie ainsi que l'identification de leur statut, qu'il s'agisse de nicheurs, hivernants, ou sédentaires.

Durant l'année 2017, dans sa quatrième édition, l'opération de recensement nous a permis de dévoiler et de confirmer la nidification du Flamant rose (*Phoenicopterus roseus*) dans le Sahara Algérien, attestant ainsi l'évolution significative de son statut au cours de ces dernières années.



Confirmant sa reproduction par les scientifiques algériens en 2004, au niveau du site Ramsar d'Ezzemoul dans les Hauts Plateaux, ainsi qu'en 2011 au niveau de la zone humide de Safioune (Ouargla), cette dernière, est considérée comme le site le plus précoce de reproduction du Flamant rose en Méditerranée, et ayant fait l'objet d'une opération de baguage effectuée par les équipes du laboratoire de recherche des zones humides de l'université de Guelma et de l'université de Ouargla sur 62 poussins.

Faisant suite à l'opération de dénombrement national des oiseaux nicheurs de cette année (mai 2017), par la Direction Générale des Forêts à travers le RNOOA et ses structures décentralisées (Conservation des Forêts, Parcs Nationaux, Réserves de Chasse et Centres Cynégétiques), nous sommes arrivés à attester la nidification du flamant rose au niveau de la wilaya de Ghardaïa.

L'observation a été effectuée au niveau de la zone humide, classée site Ramsar, de Sebkhet El Melah, située dans la commune d'El Menéa, par les membres du RNOOA (Groupe Ghardaïa, régions Sud-Est II).

Le recensement a porté sur :

- 3357 individus de Flamant rose dans les deux lacs supérieur et inférieur de la sebkha;
- 345 poussins de Flamant rose dans le lac inférieur ;
- 605 nids de Flamant rose dans le lac inférieur ;
- 25 œufs abandonnés.

## APERÇU GÉNÉRAL SUR LA NIDIFICATION DE L'ESPÈCE

Le Flamant rose, espèce protégée par la législation nationale (décret exécutif N° 12-235 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant la liste des espèces animales non domestiques protégées), niche en vastes colonies pouvant atteindre plusieurs milliers de couples. Les colonies s'installent sur des îlots vaseux et les 2 adultes construisent une coupe surélevée en terre où la femelle déposera l'œuf unique annuel, dont photo.

L'incubation est assurée pendant 28 à 31 jours par les 2 partenaires. Les jeunes (semi-nidifuges : ils quittent le nid après 10 jours) sont rassemblés en "crèche" sous la surveillance des adultes. Les parents les nourrissent d'un liquide nourrissant qu'ils versent dans le bec des rejetons. Ces derniers prennent leur premier envol au bout de 10 à 11 semaines. Après leur émancipation, ils réalisent leur migration (généralement directe) via la mer Méditerranée vers l'Afrique du Nord.



## NOUVELLES ORNITHOLOGIQUES

L'insularité prononcée de l'Algérie Occidentale avec ses supports rocheux à l'image des îles Habibas, l'île de Rechgoun, l'île plane..., a amené l'administration des forêts à mettre en place un dispositif permanent d'observation par l'entremise des membres du Réseau national d'observateurs ornithologues algériens, visant à suivre la dynamique de recolonisation du faucon d'Eleonore (*Falco eleonorae*) qui semble reprendre ses anciens quartiers avec des effectifs fort intéressants, formant ainsi la plus importante colonie existant à l'heure actuelle dans notre pays.

Les mêmes observations portent aussi sur la dynamique du Puffin cendré (*Calonectris diomedea*), autre espèce hautement emblématique et fortement déclinante sur son aire globale de répartition, nécessitant une protection accrue.

Signalement, par un membre du réseau durant la dernière décennie du mois de septembre 2017, avec prise de photos, de deux individus de balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), au niveau de l'embouchure du marais de la Mactaa (site Ramsar), dont un individu bagué en Allemagne.



# LU POUR VOUS

## ETUDE DE L'AEWA SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une récente étude de l'AEWA sur les oiseaux d'eau et le changement climatique montre clairement qu'ils sont déjà influencés par ce phénomène. En effet, le déplacement des zones de nidification et d'hivernage vers le Nord et le Nord-Est de nombreuses espèces d'oiseaux en Europe a été enregistré (Maclean et al., 2008).

Le rapport énumère des changements inévitables comme la disparition de certaines zones humides côtières en raison de l'élévation du niveau de la mer. Toutefois, il indique également que le changement climatique pourrait créer des zones humides dans d'autres lieux, mais il est peu probable qu'elles se forment le long de la côte qui sera affectée. Les précipitations influencent la présence et la taille des zones humides et les changements de pluviosité peuvent avoir une influence sur le succès de reproduction des oiseaux migrateurs. Elles ont également une influence sur les habitats des espèces nidifiant et faisant escale dans les zones plus arides, comme la steppe.

Le changement des saisons va probablement créer une inadéquation entre les besoins alimentaires de la saison de reproduction et de la disponibilité de cette denrée alimentaire.

Cette situation semble déjà se produire en mer du Nord, en effet, résultant largement des échecs de reproduction des colonies de Sternes arctiques *Sterna paradisaea*, de Mouettes tridactyles *Rissa tridactyla* et d'autres oiseaux marins.

L'étude de l'AEWA indique également les sensibilités différentes des espèces aux effets du changement climatique. Les espèces avec une répartition restreinte, des habitats et des besoins alimentaires très spécialisés seront plus vulnérables, par exemple la Sterne des baleiniers *Sterna balaenarum* qui se reproduit sur la zone côtière du Sud-Ouest de l'Afrique, l'Ibis chauve *Geronticus eremita* dont la principale colonie de nidification est au Maroc et le Fou du Cap *Morus capensis* des côtes d'Afrique australe. Certaines populations ayant des aires limitées seront également affectées comme les populations de Cigognes blanches *Ciconia ciconia* de l'Afrique australe, la population d'Afrique du Nord de l'Érismature à tête blanche *Oxyura leucocephala* et les populations de Grues Demoiselle *Grus virgo* nidifiant en Ukraine et en Afrique du Nord-Est.

Les effets seront visibles par des changements dans la localisation de sites importants, il y aura sûrement des disparitions de certains et une nécessité de les compenser, ce qui aura d'importantes conséquences en termes de conservation de l'aménagement du territoire. En effet, des sites de remplacement devraient être disponibles ou mis à disposition, ce qui aura des conséquences pour d'autres utilisations des terres. Ainsi, sur une voie de migration un certain nombre d'habitats ou d'habitats potentiels devraient être disponible en réserve pour la compensation. Cela est en accord encore une fois avec le principe de précaution.

Source AEWA

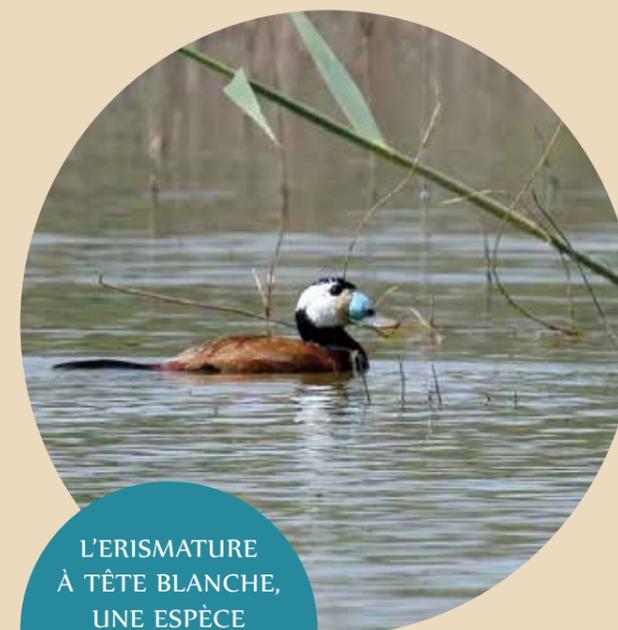
## PRÈS DE 20 000 ÉRISMATURES À TÊTE BLANCHE COMPTÉES EN SEPTEMBRE 2016 AU KAZAKHSTAN!

L'Érismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) est un petit canard rare globalement en danger, principalement à cause de la destruction des zones humides qu'il fréquente. D'épisodes de sécheresse prononcée en Asie centrale et localement en Europe, de la chasse et de ses conséquences (saturnisme lié à l'ingestion de plombs de chasse), de l'hybridation avec l'Érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) une espèce américaine introduite en Grande-Bretagne qui s'est répandue ensuite dans plusieurs pays d'Europe.

Il niche localement du sud de la péninsule ibérique à l'Asie centrale et au Moyen-Orient. Les populations occidentales sont sédentaires effectuant seulement des dispersions saisonnières limitées alors que la majeure partie des populations orientales est migratrice. Sa population a connu un fort déclin au cours du 20ème siècle : elle avait été estimée à 20 000 oiseaux en 1996, à 8 000 - 13 000 oiseaux en 2003 et à environ 16 000 actuellement. Les populations nicheuses de France (Corse), Italie, Maroc, des Balkans (Hongrie, Albanie, ex-Yougoslavie, Grèce), Égypte et probablement aussi d'Ukraine et Arménie ont disparu. En Europe, seule l'Espagne abrite encore une population reproductrice.

Mais le site web de l'Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan a récemment publié une très bonne nouvelle : entre le 13 et le 19 septembre 2016, plus de 20 000 Érismatures à tête blanche ont été comptées sur les lacs de Tengiz-Korgalzhyn, dans la région d'Akmola au Kazakhstan. Les comptages ont été effectués simultanément pour éviter les doublons.

Cette concentration constitue non seulement un record pour le Kazakhstan, mais aussi pour le monde entier. Cet effectif dépasse en effet l'estimation la plus récente de la population mondiale de l'espèce, soit environ 16 000 individus.



L'ÉRISMATURE À TÊTE BLANCHE, UNE ESPÈCE QUI REGAGNE PROGRESSIVEMENT SES MILIEUX.

Et ce nombre n'inclut probablement pas toutes les Érismatures stationnant au Kazakhstan (1) en septembre-octobre.

En Algérie, un nombre important a été observé au courant de ce mois de janvier 2017 sur de plusieurs sites : la wilaya de Sétif avec près de 180 individus dans la retenue collinaire de Somar,

la wilaya de Tébessa, avec 70 individus au niveau du lac de Zerga, et la wilaya de Tlemcen où 300 individus signalés à Dayet El Ferd. Une première puisque habituellement on en dénombre pas plus d'une douzaine sur ce site sous profonde influence du semi-aride.

A travers les observations ornithologiques menées sur le terrain par le réseau d'observateurs, une attention particulière est réservée aux espèces emblématiques dont fait partie l'Érismature à tête blanche, moyennant des analyses de bio-indication ayant trait au contexte des changements climatiques.

(1) Source: Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan in ornitho-media.com et Direction Générale des Forêts.





## LA REVUE

### HOMMAGE

A la mémoire de notre défunt frère et collègue, BEKKAR Habib, chef de service protection à la Conservation des Forêts de la wilaya d'Oran et chef de la Région Nord Ouest du Réseau National d'Observateurs Ornithologues Algériens, décédé en service commandé en septembre 2016. Forestier passionné, et viscéralement dévoué à son métier, Habib, s'est engagé toute sa carrière pour la protection de la nature. Il était un fervent défenseur de la faune, particulièrement les oiseaux, qu'il connaissait si bien. En homme convaincu, il a su mettre à profit son savoir, sa passion et sa patience et les transmettre aux jeunes générations, leur inculquant les fondamentaux de la protection de la nature et la fibre naturaliste.



Le Réseau National d'Observateurs Ornithologues Algériens a perdu en lui un éminent ornithologue qui a formé des générations entières de jeunes forestiers. Nous tenons à lui rendre ici un grand hommage.

## R N O O A

RÉSEAU NATIONAL D'OBSERVATEURS  
ORNITHOLOGUES ALGÉRIENS

B.P. 232 Chemin Doudou Mokhtar,  
Ben Aknoun, 16306, Alger, Algérie.

☎ : 023 23 82 97

reseau\_ornithologie\_algerie@yahoo.fr

📘 Réseau Ornithologie Algérie

